
	Élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et du plan d'actions pour l'économie circulaire	
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Compte rendu Groupe de travail : biodéchets <u>9 juin 2017</u>
Maître d'Ouvrage Conseil régional des Pays de la Loire Tél. 02 28 20 50 00
Cabinet d'ingénierie INDDIGO NANTES 4 avenue Millet – 44000 NANTES Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrice : Sarah FLEURY – Consultante INDDIGO

Présidence : Jean-Michel Buf, Conseiller régional en charge du Plan.

Animation : Channig Urvoy et Gérard Aubron, Région ; Sarah Fleury, consultante Inddigo.

Participants

Nom	Prénom	Structure
ANDRÉ	Olivier	TRIVALIS
AUBRON	Gérard	Région des Pays de la Loire
BAIN	Thomas	SICTOM Loir et Sarthe
BASTIN	Emmanuelle	DREAL
BERRUET	Géraud	VÉOLIA PROPRETÉ CENTRE OUEST - Direction régionale
BEUCHER	Anne-Claire	FEDEREC ouest
BILLON	Coline	La Tricyclerie
BOUTAULT	Pascale	Conseil régional
BRINGUY	Sophie	Conseil régional
BUF	Jean-Michel	Conseil régional
CHEVROLLIER	Lucie	SIRDOMDI
CLAIRAY	Annabelle	Syndicat mixte du Pays du Mans
CLÉMENT	Maxime	CARENE
COQUENLORGE	Christine	Zéro-Waste
COUROUSSÉ	Cyril	Pays de la Haute Sarthe Alpes Mancelles
DELCROIX FIALEIX	Michelle	Chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays de la Loire

DEMORTIER	Samir	COMPOSTRI
EVEN	Héloïse	Nantes Métropole
FOURASTIE	Coralie	GRT gaz
GALLARD	Thierry	SMITOM du sud Saumurois
GAUBERT	Laurence	Laval agglomération
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire
HAUMONT - BROUSSEAU	Adeline	AILE
HISSETTE	Véronique	Agglomération du Choletais
HRUSCHKA	Simone	AILE
HUBERT	Cécile	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
JANIN	Marc	ADEME Pays de la Loire
JOBERT	Christophe	Communauté de communes de la région de Blain
JUDAIS	Guillaume	Conseil départemental de Mayenne
LANGLOIS	Julien	EDF UP Cordemais
LAPERCHE	Antoine	La Tricyclerie
LARUE	Myriam	Angers Loire Métropole
LEDUC	Estelle	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
LEJEUNE	Patrice	XERGI SAS
LIMAMI	Taoufik	COCYCLER
LIMOUSIN	Emmanuel	SNEFID
LUCAS	Elisabeth	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
MÉLANTOIS	Jean-Yves	CODEV
MINGANT	Lisenn	Communauté de communes du Pays de Craon
MOURET	Noémie	La Tricyclerie
ONILLON	Floriane	SMITOM du sud Saumurois
ORCIL	Antoine	CPIE Logne et Grand Lieu
ORSAT	Annabelle	EDF UP Cordemais
POIDEVIN	Etienne	Compost in situ
PROUELLE	Rodolphe	Parc naturel régional de Brière
RAGUSA	Olivier	Communauté de communes du Pays d'Ancenis
RINEAU	Anne-Marie	UDPN 44
TERRIEN	Christophe	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale des Pays de la Loire

Jean-Michel Buf accueille les participants et rappelle le calendrier contraint et l'échéancier. Les contributions écrites sont à envoyer rapidement en vue de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan du 6 juillet prochain.

Channig URVOY présente le déroulé de la séance de travail en 2 temps :

- un travail sur le Plan (objet de ce compte rendu),
- une présentation du Schéma régional biomasse par la DREAL.

● Présentation des enjeux

Un rappel de l'exercice réglementaire « biodéchets » pour le Plan est présenté. Le plan comprend :

- Le recensement des mesures de prévention des biodéchets, dont les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La synthèse des actions prévues concernant le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités territoriales,
- L'identification des possibilités de mutualisation des collectes et des traitements des flux de biodéchets des ménages, des biodéchets des entreprises et des déchets organiques des exploitations agricoles.

Les évolutions réglementaires attendues concernant les sous-produits animaux (SPA) sont présentées :

- Projet d'arrêté ministériel fixant les dispositions techniques nationales relatives aux SPA et aux produits qui en sont dérivés, utilisés dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en compostage dit « de proximité » (attendu pour l'été),
- Discussions en cours sur l'assouplissement les modalités de collectes.

Les sources des données sont présentées (Sinoe ITOM 2014, Sinoe collecte 2015, IREP 2015, CEREMA, AILE, Inddigo) ainsi que les limites : des données ne sont pas disponibles (car pas d'obligation de déclaration), et les données collectées lors d'enquêtes sont des données déclaratives.

Les données permettent d'identifier les enjeux ; le futur observatoire devrait permettre d'améliorer la connaissance des flux.

Des cartes avec les installations disposant d'un agrément pour les SPA cat 2 et 3, les plateformes de compostage, les installations de production de biogaz et les installations de tri-mécano-biologique (TMB) sont présentées. Les participants sont invités à faire connaître les éventuels manques le cas échéant.

Concernant les DMA

Flux	2010	2015	Variation 2010-2015
DMA	567 kg/hab.	590 kg/hab.	+ 23 kg ; + 4%
Déchets verts collectés	301 kt 84 kg/hab.	418 kt 103 kg/hab.	+37 kt ; + 39% + 19 kg/hab. ; +22%
OMR	222 kg/hab.	191 kg/hab.	-18 kg/hab. ; -13%
Estimation des déchets fermentescibles restants dans les OMR	~69 kg/hab.	~59 kg/hab.	-10 kg/hab.

Prévention

La région est dynamique sur la problématique de la prévention et riche d'expériences à partager. Néanmoins, les actions sur les biodéchets, en particulier sur les déchets verts doivent être accentuées. Ils sont davantage pris en compte dans les PLP DMA (Plans locaux de prévention des DMA), CODEC et Territoires ZDZG (par rapport aux premiers PLP).

Afin d'atteindre l'objectif de la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte de -10 % de DMA entre 2010 et 2020 (soit -80 kg/hab. à l'échelle des Pays de la Loire), il devient nécessaire d'accentuer la prévention sur les biodéchets et particulièrement sur les déchets verts.

Valorisation

À ce jour, peu de collecte de biodéchets sont organisées (quelques-unes pour des biodéchets de cantines et gros producteurs).

La généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous d'ici 2025, est un levier à la fois pour la prévention et, dans un second temps pour la valorisation.

Commentaires des participants

- ✓ Communauté de communes d'Erdre et Gesvres : le SMCNA a fait des caractérisations d'OMR et il reste des biodéchets dans les OMR, malgré la RI.
- ✓ Marc Janin, Ademe : Avec la RI, la proportion de chaque flux dans les OMR reste identique, mais la perte en masse est réelle.
- ✓ Christine Coquenlorge, Zéro Waste : la connaissance des usagers sur la bonne pratique du compostage est à améliorer : besoin important en formation. Des souhaits de compostage collectifs ne peuvent aboutir, faute de broyeur pour broyer le structurant nécessaire. Comment aider ses micro-projets à aboutir ?
Les déchets verts sont de vraies ressources pour les sols qui manquent d'humus.
- ✓ Jean-Michel Buf : le SMCNA participent à hauteur de 50 % à la location d'un broyeur ; des EPCI travaillent sur le sujet. Il est nécessaire d'y travailler pour que les déchets verts restent dans les jardins.
- ✓ Cyril Couroussé, Pays de Haute Sarthe : Il faut prévoir de l'accompagnement par les collectivités, en prenant garde à ne pas entrer dans le champ concurrentiel (ne pas se substituer aux entreprises dont c'est activité).
La mise en place de la RI seule ne suffit pas ; il est nécessaire de sensibiliser les usagers. La Région pourrait-elle prendre un rôle dans la sensibilisation des habitants ?
- ✓ Antoine Orcil, CPIE de Grand Lieu : Le besoin d'accompagnement des usagers et des collectivités est fort pour pouvoir développer la prévention des déchets verts. Le Réseau 44 de Compostage est un lieu d'échanges qui permet d'avoir notamment un discours commun. Ce réseau de formateurs au niveau régional serait utile pour faire avancer la pratique.
- ✓ Olivier André, Trivalis : Incite les communes à garder leurs déchets verts pour faire du paillage (~20 % des apports en déchèteries). De plus, le contrôle d'accès en déchèterie (même si les passages ne sont pas facturés) a un impact direct sur les quantités de déchets verts apportés en déchèteries (retour d'expérience à 50 kg/hab. ; plus difficile à mettre en place sur le littoral). Pas d'augmentation des comportements inciviques (type brûlage) remarquée sur ces territoires.
Concernant les professionnels, sur le territoire de Trivalis, les coûts pour les professionnels sont harmonisés (les gardiens saisissent les quantités et une facture leur est envoyée) ; les professionnels ne sont pas freinés par les apports facturés.
- ✓ Laurence Gaubert, Laval Agglo : Fait intervenir une association d'insertion pour des opérations de broyage sur les déchèteries (les usagers viennent faire broyer leurs déchets verts ou peuvent repartir avec du broyat) ; permet de s'affranchir des problématiques de coût de broyeur. Constatation d'une baisse des rotations.
- ✓ Marc Janin, Ademe : il existe beaucoup d'actions sur les déchets verts. Est-ce que la Région pourrait introduire dans ses revues les fiches de retours d'expériences ? (exemple : comment broyer avec sa tondeuse).

● Travail en sous-groupes

Les participants sont invités à travailler sur 2 points de l'exercice de planification :

- Le recensement des mesures de prévention des biodéchets, dont les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La synthèse des actions prévues concernant le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités territoriales.

Et ce, pour 3 milieux d'habitat différents : rural/semi-rural ; urbain/semi-urbain ; touristique.

Tour à tour, les participants traitent l'une des 2 questions suivantes :

- sur la prévention : le compostage de proximité est pour partie développé sur le territoire. Comment encore améliorer son efficacité et poursuivre son développement ? Quelles autres actions de prévention sont à développer ? Proposition de travailler par cible de producteurs : maisons individuelles, habitat collectif, activités économiques, cantines.
- Collecte : quelles sont les motivations/opportunités permettant l'émergence ou le développement de la collecte des biodéchets sur votre territoire ? quels sont les freins de la collecte des biodéchets sur votre territoire ? (Prendre en compte les installations existantes, les zones d'habitat ou cible de producteurs).

Les acteurs étaient invités à mettre en évidence les projets en cours.

● Résumé des réflexions/actions proposées

Pour le milieu rural/semi rural

Prévention

- Compostage : besoin fort d'accompagnement et de référents locaux. Les acteurs soulignent l'importance du suivi dans la durée.
- Autres actions de prévention, notamment sur les déchets verts :
 - promouvoir la gestion différenciée des espaces verts, le jardinage au naturel,
 - mutualiser les moyens pour développer le broyage des déchets verts,
 - interdire les pelouses sur les déchèteries,
 - mettre en place le contrôle d'accès en déchèterie.

Collecte

- La présence de sites agréés à proximité est un préalable indispensable. Si une collecte est envisagée, il est souhaité que la **gestion soit très locale**, en lien avec les agriculteurs, les services techniques des communes.
- La réglementation et notamment l'interdiction du brûlage et le développement de la TI peuvent favoriser l'émergence de collecte.
- En complément d'actions de prévention et de compostage de proximité, le développement d'une collecte en point d'apport volontaire pourrait être étudié, notamment pour les biodéchets « carnés ».
- L'impact environnemental et financier de nouvelles collectes n'est pas à négliger.
- La nécessité de collecte en C1 des biodéchets n'est pas adaptée aux fréquences des autres flux (parfois C0,5).
- Les participants craignent de créer un appel d'air de déchets en offrant un nouveau service, pour des déchets qui étaient jusqu'alors gérés en proximité (compostage).

La complémentarité entre développement du compostage de proximité et collecte est soulignée.

Pour le milieu urbain/semi-urbain

Prévention

- Compostage : le développement des formations/sensibilisation et la formation de maîtres composteurs sont essentiels. Fort besoin d'accompagnement dans le temps des actions.
- Les PLU sont des outils qui peuvent être utilisés pour que les aménageurs prennent en compte le compostage de proximité dans leurs projets.
- L'importance du suivi dans la durée est soulignée.

- Les avis sont partagés entre TI (évoquée pour certains, du fait de la baisse des OMR) et TEOM (privilegiée en milieu urbain, aspect « social » de l'impôt).
- Concernant les grandes et moyennes surfaces (GMS) : encourager encore le travail avec les associations caritatives.
- La frontière entre compostage de proximité et collecte est ténue, il est difficile de cloisonner les actions.

Collecte

- Une collecte pourrait être envisagée si elle est accompagnée de baisse de fréquence pour les OMR pour limiter les coûts.
- La collecte en porte-à-porte semble inévitable pour certains acteurs en milieu très dense.
- Il conviendrait d'étudier les potentialités de mutualisation (pour des appels d'offres par exemple), entre professionnels et assimilés afin de favoriser la collecte pour les moins gros producteurs.

Pour le milieu touristique

Prévention

- Des lieux propices à la sensibilisation sont identifiés : les zones de « passage » (gare, office du tourisme...), la plage, le rétro-littoral.
- Des actions de prévention sur les marchés, en lien avec les restaurants sont à développer.
- Les lieux d'hébergement (et notamment types Airbnb) sont à intégrer dans la boucle des vecteurs de sensibilisation.

Collecte

- Face à la problématique spécifique « crustacés », il pourrait être envisagé d'étudier une solution (en apport volontaire par exemple), et réfléchir à la mise en place d'une filière locale.
- Pour les marchés et les restaurants, il pourrait être utile de développer une collecte plus dense sur la période estivale (en dirigeant les biodéchets vers une filière industrielle par exemple).
- Un participant évoque la question d'une collecte en porte à porte l'été.
- Incitation à ramener ses déchets chez soi en enlevant les poubelles sur les plages qui n'incitent pas au tri.
- Pour le développement de la collecte en milieu touristique, il est souligné le risque autour de la problématique du dimensionnement des outils qui, pour absorber les flux de la haute saison, sont alors surdimensionnés pour le reste de l'année.

L'ensemble des participants ont souligné :

- **le besoin de partage entre les acteurs autour des actions déjà réalisées et l'envie de mise en réseau,**
- **la nécessité de prévoir un accompagnement et un suivi pérennes sur les actions de prévention (compostage de proximité notamment),**
- **l'importance de privilégier la prévention là où c'est possible,**
- **la complémentarité entre actions de prévention et développement de la collecte pour des secteurs spécifiques.**

🔴 Prochain groupe de travail : 26 septembre 2017 avec visite d'installation